

RAPPORT

Val-de-Travers, le 28 mai 2025

**Rapport du Conseil communal au Conseil général
relatif au classement de la recommandation « Pour le maintien d'un service
postal de proximité à Couvet »**



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1 INTRODUCTION

Lors de sa séance du 9 décembre 2024, votre Autorité a adopté une [recommandation du groupe PLR](#) « pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet ».

Globalement, cette recommandation appelle « le Conseil communal à prendre toutes les mesures possibles pour maintenir un service postal accessible et de proximité à Couvet, notamment en explorant toutes les alternatives existantes ».

Conformément à l'article 3.42 du [règlement général](#) de la commune de Val-de-Travers, du 17 mai 2021, le Conseil communal vous adresse aujourd'hui, dans le délai prescrit de six mois, le présent rapport indiquant la manière dont il a donné suite à la recommandation.

2 EXAMEN DE LA RECOMMANDATION

La recommandation déposée par le groupe PLR n'a pas été combattue par le Conseil communal au moment de son traitement par votre Autorité, car la fermeture envisagée de l'office postal de Couvet inquiétait également l'Exécutif.

Dans le cadre de ses compétences au regard de la législation fédérale sur la poste, le Conseil communal a donc entrepris une procédure de dialogue avec les représentants de La Poste Suisse pour parvenir à la meilleure solution compte tenu de la stratégie de cette dernière.

3 DEVELOPPEMENT

Le Conseil communal a été informé des intentions de La Poste l'an dernier et une première séance a eu lieu début octobre 2024 pour comprendre la vision de la régie fédérale. Dès le début du dialogue, La Poste a présenté plusieurs options à notre commune pour maintenir des prestations postales dans le village de Couvet si la filiale postale devait fermer, ce qui a été finalement confirmé fin octobre par [voie de presse](#).



Directement concerné par cette décision de La Poste et par solidarité avec les autres communes romandes touchées, le Conseil communal a rejoint « l'Alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste » au mois de novembre dernier pour tenter d'influencer le vote du Conseil des Etats sur la [motion 24.3816](#) (Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement). Cette motion a finalement été rejetée par le Conseil des Etats le 11 mars 2025.

En parallèle, le Conseil communal a continué de dialoguer avec les représentants de La Poste pour trouver la meilleure solution pour la population et pour les commerces de Couvet. Ainsi, le 25 février dernier, La Poste a officiellement informé le Conseil communal de la nouvelle solution « filiale en partenariat » permettant de remplacer l'office actuel.

Comme annoncé par communiqué de presse le 26 mai dernier (cf. annexe), cette filiale en partenariat sera gérée dès l'automne 2025 par la pharmacie située sur la Grand-Rue, soit en face de l'agence postale actuelle. La population pourra donc effectuer ses opérations postales durant les heures d'ouverture de la pharmacie. Une boîte aux lettres et des cases postales seront installées à proximité de la filiale en partenariat.

Finalement et en complément, La Poste proposera également à partir de cet automne le service gratuit « Versement et retrait d'argent en liquide à domicile ». La clientèle pourra ainsi continuer d'effectuer ses versements et paiements en espèces auprès du facteur ou de la factrice, après inscription auprès de La Poste.

Si le Conseil communal continue de vivement regretter la fermeture de l'office postal actuel, il est convaincu que la solution choisie par La Poste de collaborer avec un commerce local situé au centre du village de Couvet permettra de répondre aux besoins de la population. Il restera toutefois attentif à l'évolution de la situation et n'hésitera pas à interpeller La Poste si nécessaire.

Finalement, le Conseil communal souhaite préciser qu'il a fait le choix dès le départ du processus de privilégier le dialogue à la confrontation, afin de mener des discussions sereines pour trouver une solution. Vu la stratégie 2025-2028 de la régie fédérale et vu la faible probabilité de conserver une agence postale à Couvet (et c'est un euphémisme), cette manière de fonctionner nous a semblé être politiquement raisonnable.

4 CONCLUSIONS

Au vu des arguments mentionnés dans le présent rapport, nous sommes convaincus que le but de la recommandation de maintenir un service postal de proximité à Couvet est atteint et vous invitons dès lors à la classer aujourd'hui.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT :

LE CHANCELIER :

Eric Sivignon

Christian Reber

ANNEXE :

- Communiqué de presse de La Poste Suisse, du 26 mai 2025



Communiqué de presse

26 mai 2025

RéseauPostal

L'offre postale de Couvet sera installée au sein de la Pharmacieplus Bourquin

La Poste reste bien présente à Couvet et s'installera dans le courant de cet automne au sein de la Pharmacieplus Bourquin, sise Grand'Rue 11, en face de la filiale postale actuelle. Dans la nouvelle filiale en partenariat, la clientèle pourra continuer à effectuer ses opérations postales directement sur place, tout en profitant d'heures d'ouverture étendues et attractives. Une boîte aux lettres et des cases postales seront installées à proximité.

Au vu de la numérisation croissante, le volume des lettres ne cesse de diminuer et les clients effectuent de plus en plus leurs versements en ligne plutôt qu'à la filiale de la Poste. Les opérations au guichet ont ainsi diminué de près 50% depuis 2010 et le nombre de versements, également au guichet, a pour sa part chuté de 68% dans toute la Suisse. Une tendance qui s'est encore accélérée dernièrement: rien que l'année dernière, le nombre de versements physiques a reculé de 18%. La filiale postale de Couvet est elle aussi concernée par ces tendances. C'est pourquoi la Poste a cherché une alternative pour sa filiale en dialogue avec les autorités communales.

Horaires d'ouverture largement étendus

Une chose est désormais sûre: dans le courant de l'automne 2025, à une date qui reste à définir, la Poste remplacera sa filiale de Couvet par une filiale en partenariat installée dans la Pharmacieplus Bourquin, sise Grand'Rue 11, située en face de la filiale postale actuelle. Grâce à cette collaboration, la population pourra à l'avenir effectuer ses opérations postales durant les heures d'ouverture de la pharmacie en profitant d'horaires étendus : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. A préciser qu'une boîte aux lettres et des cases postales seront installées à proximité de la filiale en partenariat.

« Il s'agit d'une très bonne solution qui permet en outre de maintenir une offre postale facilement accessible », se réjouit Francine Gavillet, responsable Secteur Jura-Neuchâtel Nord-Sud. « Il était essentiel pour le Conseil communal que les prestations postales restent disponibles dans la localité », relève Benoît Simon-Vermot, vice-président du Conseil communal et chef du Dicastère de l'économie. « La mise en place d'une filiale en partenariat présente par ailleurs plusieurs avantages, tout particulièrement des horaires d'ouverture plus étendus ».

Les collaboratrices et collaborateurs de la Pharmacieplus Bourquin seront formés par la Poste à cette nouvelle tâche. Ainsi, durant les premiers jours suivant l'ouverture de la filiale en partenariat, des collaborateurs de la Poste seront présents sur place pour soutenir le personnel de la pharmacie et répondre aux éventuelles questions des clientes et des clients.



Versements en espèces sur le pas de sa porte

En complément, la Poste proposera également à partir de cet automne le service gratuit « Versement et retrait d'argent en liquide à domicile ». La clientèle pourra ainsi continuer d'effectuer ses versements et paiements en espèces auprès du facteur ou de la factrice, directement sur le pas de sa porte. Les clientes et les clients peuvent s'inscrire une seule fois à ce service dans une filiale, en ligne sur le site internet de la Poste www.post.ch/fr ou par téléphone +41 848 888 888 auprès du Contact Center de la Poste.

Au vu de la baisse du trafic postal dans ses filiales, la Poste développe son réseau de points d'accès en fonction des besoins de la clientèle. Elle restera présente auprès des clientes et des clients sur quelque 2000 sites desservis en Suisse. En combinant des filiales en partenariat, des filiales en exploitation propre et d'autres offres, la Poste assure le service universel sur l'ensemble du territoire avec des prestations postales et des services de paiement, dans le canton de Neuchâtel comme dans toute la Suisse.

Renseignements

Corinne Tschanz

Responsable politique et communication Arc jurassien et Vaud

corinne.tschanz@post.ch

Tél. 058 386 46 05 ou 079 466 89 69